

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Mars 2007 - 1,50 €

Le ver est dans le fruit !



Cyril Elbaz

L'année 2006 n'aura jamais été aussi faste pour les actionnaires puisque les superprofits des multinationales du CAC 40 atteignent des sommets (100 milliards d'euros), avec des dividendes reversés à la hauteur des sacrifices de chacun : 32 milliards soit 23 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Et comme cela ne suffisait pas, une loi sur mesure a été adoptée par ceux qui prétendent encourager le travail, en mettant en place des dispositifs fiscaux plafonnant l'ISF, histoire de limiter la répartition des richesses créées.

Enfin, les allègements de cotisations sociales à hauteur de 65 milliards en année pleine sont autant de recettes qui échappent également à la répartition, ce qui menace les principes fondateurs de notre pays qui se prétend développé.

La présidentielle est donc une opportunité de remettre en cause ces choix de société en utilisant les urnes, mais le spectre de 2002 fausse le débat puisque le citoyen doit choisir dès le 1^{er} tour entre une vision libérale ou sociale libérale pour barrer la route de l'extrême droite. C'est donc une situation paradoxale où jamais les besoins sociaux n'auront été si forts à cause des politiques libérales menées depuis 25 ans, et la réponse politique aussi faible.

Le patronat a donc les mains libres pour précariser toujours un peu plus et mettre la pression sur les salariés pour faire de la rentabilité quelles qu'en soient les conséquences humaines. Des licenciements massifs chez Alcatel-Lucent ou EADS au drame de Guyancourt chez Renault, la responsabilité patronale est posée.

L'organisation syndicale est donc aujourd'hui la seule réponse permettant d'éviter le pire ; encore faut-il qu'elle soit rassemblée pour être efficace. Cette nécessité est souvent évoquée par les salariés et la constitution de la Confédération syndicale internationale, il y a peu, répond à cette exigence d'unité pour défendre l'intérêt des salariés, mais elle n'est pas la condition suffisante aujourd'hui pour dépasser les clivages nationaux, voire locaux.

Dans notre sphère parisienne, la Fédération va même à l'encontre de cette démarche rassemblée puisqu'elle avalise toutes les créations de syndicats, y compris s'il existe déjà un syndicat CGT en place dans l'entreprise sur le même champ professionnel, comme par exemple la création d'Info'com qui lance une OPA hostile sur le SNJ CGT, le BP UFICT ou le SGLCE. Cet esprit libéral (ou chaque structure devient concurrente de l'autre) est une vision nouvelle du syndicalisme que la Confédération n'approuve pas puisque la FILPAC et le SNJ CGT ont dû s'en expliquer devant le bureau confédéral. Pourtant, la récidive a eu lieu quelques semaines plus tard puisque la Fédération a autorisé la section rotativiste de presse du SGLCE de créer un syndicat après deux années de non paiement de cotisations.

Le syndicat désapprouve cette démarche suicidaire dans laquelle l'intérêt du syndiqué est oublié car cela aboutit à une division des forces. L'absurdité n'ayant pas de limite, nous avons dû éconduire un huissier venu saisir les biens du SGLCE à la demande d'un... syndicat CGT porté par la Fédération. Ce jusqu'aboutisme démontre que le ver est dans le fruit... Attaquée à l'extérieur et de l'intérieur, la force du syndicat est basée sur la confiance que lui portent ses adhérents. Et aujourd'hui, les salariés d'Exacompta, Lithotech, JDC, NMPP, Presse Informatique... s'appuient sur le syndicat pour organiser la lutte dans les ateliers. C'est sa mission première. Notre prochain congrès prévu le 11 et 12 octobre 2007 sera l'occasion de réaffirmer ces principes qui font de nous un syndicat utile.

Le syndicat désapprouve cette démarche suicidaire dans laquelle l'intérêt du syndiqué est oublié car cela aboutit à une division des forces. L'absurdité n'ayant pas de limite, nous avons dû éconduire un huissier venu saisir les biens du SGLCE à la demande d'un... syndicat CGT porté par la Fédération. Ce jusqu'aboutisme démontre que le ver est dans le fruit... Attaquée à l'extérieur et de l'intérieur, la force du syndicat est basée sur la confiance que lui portent ses adhérents. Et aujourd'hui, les salariés d'Exacompta, Lithotech, JDC, NMPP, Presse Informatique... s'appuient sur le syndicat pour organiser la lutte dans les ateliers. C'est sa mission première. Notre prochain congrès prévu le 11 et 12 octobre 2007 sera l'occasion de réaffirmer ces principes qui font de nous un syndicat utile.

Le syndicat désapprouve cette démarche suicidaire dans laquelle l'intérêt du syndiqué est oublié car cela aboutit à une division des forces. L'absurdité n'ayant pas de limite, nous avons dû éconduire un huissier venu saisir les biens du SGLCE à la demande d'un... syndicat CGT porté par la Fédération. Ce jusqu'aboutisme démontre que le ver est dans le fruit... Attaquée à l'extérieur et de l'intérieur, la force du syndicat est basée sur la confiance que lui portent ses adhérents. Et aujourd'hui, les salariés d'Exacompta, Lithotech, JDC, NMPP, Presse Informatique... s'appuient sur le syndicat pour organiser la lutte dans les ateliers. C'est sa mission première. Notre prochain congrès prévu le 11 et 12 octobre 2007 sera l'occasion de réaffirmer ces principes qui font de nous un syndicat utile.

N° 323

SOMMAIRE

2 Commission exécutive du 22 janvier 2007

3 Consultation des adhérents

4 Augmentez les salaires

5/6/7 Dossier retraite

8 Formation syndicale



Compte rendu de la commission exécutive du 22 janvier 2007

Il y a eu une participation exceptionnelle à la Commission exécutive du 22 janvier 2007 ; occasion réussie pour le syndicat de transmettre ses vœux à ses membres et d'apporter un éclairage aux élus sur la situation actuelle très complexe aux niveaux politique, social et syndical.

Pour commencer, la Commission exécutive se prononce en faveur d'un débat politique où chaque sensibilité pourrait s'exprimer pour aboutir sur une position syndicale lors du second tour des élections. Le message porté par la Commission exécutive est clair auprès des adhérents : éviter le remake des élections de 2002 qui ont vu porter au second tour un réactionnaire et un libéral, aussi républicain soit-il.

Le modèle social à la française est en passe de devenir un joli souvenir après les attaques sans relâche sur le temps de travail, la protection sociale et le Code du travail par le gouvernement actuel. Force est de constater que les présidentiables potentiels ont des réponses plus ou moins libérales aux problèmes économiques, et que les alternatives pour réduire les inégalités sociales, la précarité sont peu reprises. Pourtant, il n'y a pas de fatalité, et un autre monde est possible quand les citoyens votent en masse pour exprimer leur désaccord comme au référendum sur la constitution européenne, ou encore quand ils se mobilisent pour faire reculer les prétentions patronales, contre le CPE, avec les organisations syndicales.

Ainsi, des convergences sont nécessaires entre le monde syndical et le monde citoyen pour peser sur les débats, et la Commission exécutive se réjouit de voir enfin la CGT déposer des propositions aux candidats qui prennent en compte la réalité du salariat, grand absent du débat politique actuel.

Néanmoins, les syndicats – qui ont vocation de défendre les intérêts des salariés – doivent faire face à de nombreuses difficultés et paradoxes. Une syndicalisation faible en France et un émiettement singulier posent des problèmes d'unité pour infléchir les choix patronaux. Le rapport de la CES sur la représentativité syndicale est un exemple des contradictions que nous vivons, et le choix du gouvernement de ne pas se prononcer sur ce dossier

montre bien que cet éclatement sert l'intérêt immédiat du capital.

Pourtant, le fait d'encourager l'unité, qui paraît une évidence pour chacun, n'est pas la règle de vie dans notre Fédération ou se multiplient les structures syndicales avec un risque majeur d'opposition là où il existe déjà des syndicats CGT, et divisent les forces syndicales en place.

Permettre à chaque adhérent de créer un syndicat CGT, dès qu'il est en désaccord avec son syndicat, peut paraître une intention démocratique louable, mais en réalité, elle conforte le bien-fondé des scissions et radicalise les positions de chacun créant ainsi des oppositions. Pire, chaque syndicat se voit privé d'un débat contradictoire interne ; ce qui l'appauvrit inévitablement puisque chacun se constitue en syndicat. Le fait de renforcer les oppositions et de vider les débats démocratiques de ces syndicats n'est pas de nature à aider les salariés en profondes difficultés sur leur lieu de travail. Pourtant, c'est la réalité actuelle que doit vivre chacun avec plus ou moins d'enthousiasme.

Notre démarche d'aller vers une structure commune, solidaire et unie connaît donc naturellement des difficultés et pas seulement structurelles. Devant cette division organisée, chacun se déclare l'interlocuteur du patronat, signataire des accords, défenseur de ses propres mandats, quitte à signer des minutes de discussions, comme en novembre 2002 à SPPS, dans le dos des salariés. Ce triste exemple mis en exergue aurait dû servir de leçon. Et pourtant, on continue dans ce sens où la fédération persiste et signe en donnant crédit à la section rotativiste de presse du SGLCE de créer son propre syndicat.

La Commission exécutive confirme la nécessité d'une consultation des adhérents sur l'initiative de la section des rotativistes de presse du SGLCE de créer son propre syndicat.

L'adoption de nos statuts présentés lors du précédent congrès devrait être un élément moteur de la mise en œuvre de la politique revendicative autour du statut des travailleurs salariés mais aussi l'occasion d'acter nos positions défendues au prochain congrès fédéral

qui se déroulera du 5 au 9 novembre 2007 à Lille.

Aujourd'hui, la fédération a fait le choix de soutenir le projet d'INFO'COM, du SIP et du Syndicat des Huissiers. Elle a fait le choix de caricaturer nos positions et de choisir l'affrontement systématique dans toutes les instances. Est-ce pour cela que nous devrions désertier l'activité fédérale et nous exclure des débats du 6^e congrès. Cela aurait pour effet de laisser le champ libre à la pensée unique.

Ou bien ne devrions-nous pas investir le champ fédéral et tous les espaces que la FILPAC nous donne pour défendre notre projet et nos orientations syndicales ?

Le rapporteur invite à engager le débat car, que nous décidions ou pas de nous inscrire dans le débat fédéral, de toutes manières, nous n'échapperons pas aux enjeux du 6^e congrès. Deux thèmes ont été retenus dans le cadre du document préparatoire au congrès :

- les axes revendicatifs principalement basés sur une déclinaison « filpaquienne » du nouveau statut du travail salarié ;
- l'évolution des structures syndicales.

Ces thèmes nous concernent au premier chef, et si nous avons des divergences avec la fédération et le trio parisien, c'est essentiellement sur ces derniers qu'elles reposent.

« Je vous invite donc à lire ce fameux document et tout ce que la CGT produit sur ces sujets.

Vous verrez, à l'occasion, que les orientations retenues par la FILPAC ne sont pas forcément celles de la confédération. »

Nous ne manquerons pas d'évoquer ces thèmes dans les prochains numéros de *Livre parisien* et lors de nos commissions exécutives à venir.

Autre axe de débat, la Fédération défend la notion de label social dans notre profession. Cette démarche technocratique et libérale paraît loin de la réalité de notre profession. En effet, allons-nous donner un label à Lagardère, Dassault ou Rothschild, principaux actionnaires des titres ?

Sur la politique financière, le non-paiement de la section rotativiste des timbres pendant 24 mois (de janvier 2005 à décembre 2006) a causé un préjudice certain à la CGT. Cela représente un montant avoisinant les 300.000 €. Où sont ces cotisations ? À qui ont-elles bénéficié ? Pour en faire quoi ? Cette opacité d'un autre âge crée le doute qui n'est pas bon pour ceux qui veulent défendre une démarche démocratique.

Enfin, cette politique d'accompagnement du repli sur soi – en créant un syndicat « entre nous » catégoriel et de métier – rappelle étonnamment un retour dans les années 1920, et semblait pourtant dépassée.

Les conséquences dramatiques entraînent l'exaspération des salariés qui se voient l'objet d'une marchandisation syndicale puisque la concurrence syndicale CGT est officialisée dans les ateliers. C'est celui qui réussira à imposer son opinion qui aura la légitimité d'intervenir, au lieu d'ouvrir des espaces de débat où chaque sensibilité serait respectée tout en parlant d'une seule voix.

La création de 3 syndicats sectoriels (éditorial,

impression et distribution) est contraire à l'intérêt des salariés dans la mesure où nous avons le même patronat en face de nous. Créer des solidarités entre 3 syndicats s'avère particulièrement difficile quand le patronat favorisera un secteur par rapport à l'autre jusqu'à les affaiblir tous. Cette politique nous n'en voulons pas, forts de notre expérience historique ; et nous souhaitons la dépasser en avançant unis sur une démarche du « tous ensemble », et pourquoi pas dans un seul syndicat dans le respect de chaque composante ?

Le SGLCE va sur le terrain des entreprises et des luttes.

Aux NMPP à Combs-la-Ville, la visite s'est faite après les élections professionnelles où une majorité des salariés a donné mandat à de nouveaux élus pour les représenter différemment. La pratique syndicale depuis des années n'a pas permis de faire reculer la direction sur son non-respect du retour de la charge de travail. De plus, la modernisation des imprimeries permettant des conditionnements à minima n'est pas de nature à développer la charge de travail. La nouvelle équipe aura donc la charge de relancer la négociation et de faire des propositions pour garantir l'avenir du centre avant qu'il ne soit trop tard.

À Gallargues, les accords par service ont abouti, et les effectifs des entreprises parisiennes vont être transférés avec leur statut de presse parisienne.

Le syndicat soutient activement les salariés de JDC qui se battent pour que cette entreprise vive. La recherche de la charge de travail et l'arrivée de 20 Minutes sont des axes impératifs pour que le plan de continuité soit validé.

Enfin, des assemblées à CIPP et au Monde sont lancées pour développer notre position.

Ainsi, aux appels à la solidarité quand les entreprises sont en lutte, aux appels à l'aide de la confédération pour placer des militants discriminés, le SGLCE y a toujours répondu avec efficacité et en a maintes fois été remercié.

Aujourd'hui, on nous explique que ce n'est plus la voie à développer, à l'image du libéralisme et de chacun pour soi. Les huissiers frappent à notre porte pour nous saisir puisque nous avons refusé de payer l'assignation qu'un syndicat CGT veut faire appliquer. Voilà les conséquences de la politique absurde menée par certains. Nous n'en voulons pas ! Aussi pour que la raison l'emporte nous en avons saisi la CGT au plus haut niveau.

Tout cela a forcément des impacts sur la trésorerie du syndicat, et la Commission exécutive valide le budget à l'unanimité en considérant que ses reverses ne pourront pas aller au-delà de ses possibilités, c'est-à-dire que ces dernières seront maintenues à périmètre constant pour respecter les taux votés par les différents congrès.

La séance est levée à 18 h 30 pour accueillir les commissions et les collecteurs qui œuvrent au quotidien pour le syndicat.

Cyril ELBAZ

Présents :

Ait Serhane Abdellah, Akoun Pascal, Amiard André, Ammendolea Guiseppe, Bartel Thierry, Bonhomme Gilbert, Burguier Michel, De Sousa Jean-Paul, Doare Patrice, Doare Michel, Durin Jacques, Elbaz Cyril, Ferignac Gilles, Fronty Thierry, Galluchot Gérard, Ghouini Djazi, Gral Christophe, Haimad Ameur, Hirsch Xavier, Joseph Laurent, Jourdas Laurent, Le Bihan Martial, Lesage Jean-Yves, Lourdez Didier, Maisonneuve Yves, Marcuccilli Christian, Marechal Jean-Philippe, Meynard David, Miquelestora Michel, Msaoura Ali, Norguez Marc, Parisot Bernard, Pavard Michel, Pinceloup Patrick, Rault Éric, Renault Julien, Ropert Jean-François, Thomas Flores Guillaume, Vendanger Pascal.

Excusés :

Dewaele René, Duquenne Lionel, Ferbos Jacques, Noblet Bruno, Salaun Laurence, Salaun Christian.

Président de séance :

Marc Norguez

Rapporteur :

Jean-Philippe Maréchal

Ordre du jour :

- situation générale et situation dans la profession (rapporteur : Jean-Philippe Maréchal) ;
- budget 2007 (rapporteur : Cyril Elbaz) ;
- convocation du congrès extraordinaire (rapporteur : Marc Norguez) ;
- questions diverses.



Consultation : vos réponses pour l'unité

667 réponses nous sont revenues de la consultation adressée à l'ensemble des adhérent(e)s du SGLCE à propos de la création du SIP. La participation pour une première consultation sur un sujet de cette nature s'élève à 25,4 % du nombre de nos adhérents pour l'année 2006. Compte tenu de la durée de la consultation (5 semaines) et des résultats d'expériences similaires ayant été organisées par la confédération, le taux de participation est des plus satisfaisants.

Les réponses, très souvent complétées de commentaires avisés quant au rejet de la division et au besoin d'unité, adressent plus qu'un éclairage ou un point de vue, un rappel salutaire aux règles et aux valeurs qui régissent notre organisation syndicale.

L'unité, la solidarité et l'indispensable rapport de forces face au patronat forment le corps des messages qu'ont adressés les participant(e)s de cette première consultation directe grandeur nature de tous les adhérent(e)s du SGLCE.

La vie commune, ensemble dans un syndicat CGT, ne vous fait pas peur et le rassemblement dans l'unité d'un syndicat

puissant à la hauteur des conquêtes sociales à réaliser est bien le moyen qui est plébiscité par les réponses reçues.

Responsables donc, ces dernières s'interrogent sur les règles qui régissent les syndicats de la CGT ainsi que l'ensemble des structures formant notre confédération. Les commentaires des réponses sont aussi lucides quant aux conséquences pour nos pro-

fessions d'un tel démarquage au sein de la CGT du Livre se formalisant par une division qui ne profitera qu'au patronat et en tout cas, certainement pas aux adhérent(e)s du SGLCE et pas davantage aux salarié(e)s.

Voici donc une première synthèse des réponses parvenues au syndicat à la fin du mois de février :

Question 1 : 98,65 % de NON

Souhaitez-vous la création d'une base syndicale du Syndicat des Imprimeries parisiennes dans votre entreprise ?
658 NON et 9 OUI.

Question 2 : 99,4 % de NON.

Souhaitez-vous que pour une même catégorie de salariés, la

CGT accepte la création d'un second syndicat CGT dans les entreprises où le SGLCE est déjà présent ?
663 NON et 4 OUI.

Question 3 : 90,22 % de NON

Souhaitez-vous que la section des imprimeurs-rotativistes quitte le SGLCE ?
602 NON et 65 OUI.

LES SALARIÉS JDC RELAXÉS

La criminalisation de l'action syndicale n'est pas qu'une formule.

Elle se développe de plus en plus, et les salariés de JDC ont pu le vérifier. Depuis la cession de leur imprimerie de TORCY imposée par le groupe QUEBECOR en avril 2005, le combat des travailleurs de JDC pour la défense de leur emploi est pavé de comparutions devant les tribunaux. Il a suffi d'une manifestation encadrée et responsable au siège de QUEBECOR France en juin 2006 pour que 14 salariés soient accusés de violation de domicile et une autre devant GRAPHIC BROCHAGE et BHR pour que 15 nouveaux salariés soient traînés en correctionnelle pour entrave à la liberté du travail.

Heureusement les tribunaux n'ont pas suivi QUEBECOR dans ses prétentions. Le tribunal de MEAUX a relaxé tous les prévenus et celui de MELUN n'a pas jugé recevable la plainte de QUEBECOR. Les 29 salariés, dont bon nombre de syndiqués CGT, ne seront pas poursuivis. Pour autant, QUEBECOR a atteint 2 objectifs : celui de semer le doute dans l'action syndicale et celui de faire dilapider les faibles moyens financiers des salariés.

Le soutien apporté par le SGLCE CGT, l'UL-CGT de NOISIEL et celles et ceux qui ont manifesté devant les tribunaux tout au long de l'offensive judiciaire de QUEBECOR a permis de supporter cet épisode et de répondre avec force et efficacité à l'intimidation et à la culpabilisation des luttes syndicales.

Jean-Paul BRINON



1 500 € tout de suite

La campagne présidentielle met en avant quelques thèmes dont celui des salaires, et plus particulièrement le montant du Smic. Les premiers résultats connus des entreprises françaises, notamment de Total, annoncent un grand cru 2006 pour les profits. Autant de bonnes raisons pour se mobiliser autour de la revendication avancée par la CGT : le Smic à 1500 € tout de suite.

L'indice INSEE des prix à la consommation

Cet organisme vient de publier l'indice du mois de janvier 2007 qui, selon lui, baisse de 0,3 % (+ 1,2 sur l'année). Quand on y regarde de plus près, durant l'année qui vient de s'écouler : les produits alimentaires ont augmenté de 1,7 %, les dépenses liées au logement de 3,2 %, les dépenses de santé de 0,3 %, les transports de 0,9 %, les frais d'éducation de 2,5 %, la protection sociale de 4 % et les assurances de 2 %. Autrement dit, cet indice reste la cible de nombreuses critiques et colle de moins en moins avec le vécu des salariés. La définition d'un nouvel indice prenant en compte cette réalité s'impose : la valeur des produits de première nécessité augmente plus rapidement que l'ensemble des prix, mettant les ménages les plus défavorisés dans des difficultés toujours plus grandes.

Les qualifications

Une idée louable avait été formulée : 80 % de réussite au bac. Dans nos professions, le bac pro est venu remplacer CAP et autres brevets professionnels. Cela

devait vouloir dire pour les jeunes l'ouverture de perspectives pour leur avenir ! Qu'en est-il après une vingtaine d'années de « réussite au bac » ? Pour l'essentiel, c'est la déception ! Ceux qui trouvent un travail sont en majorité sous-payés par rapport à leur qualification ; d'autres sont trop qualifiés pour occuper le poste proposé, certains changeant carrément de métier. Enfin, ceux qui ont pris des filières de recherche scientifique se retrouvent privés de moyens pour exercer correctement leur métier. Quand De Villepin propose le Contrat nouvelle embauche (CNE), ils en mesurent tout l'enjeu pour leur avenir, se mobilisent contre le projet et en obtiennent le retrait. Alors oui, obtenir des diplômes ou être le mieux formé possible pour affronter les mutations technologiques, c'est bien, mais à condition que les qualifications soient justement rémunérées !

Dans nos professions

Les donneurs d'ordres, grands et moins grands, font maintenant la pluie et le beau temps en mettant une forte pression sur les prix, le moins cher (moins-disant) étant le plus souvent choisi. Pourtant, ces donneurs d'ordre se portent bien, leurs résultats boursiers en



témoignent : Alcan Inc + 0,83%, Havas + 1,59%, Lagardère Sca + 1,01%, Pages jaunes + 0,06%, Publicis Groupe + 0,29%, Spir Communication + 0,54%, etc. Dans la presse, ce ne sont plus les idées qui animent les directions des journaux, mais la recherche effrénée de pages de publicité pour rentabiliser le titre et réorienter les investissements vers d'autres activités de la communication considérées plus rentables, avec l'arrière-pensée de se débarrasser des travailleurs du Livre. La cohorte des licenciements et des fermetures d'entreprises est directement liée aux appétits de profits toujours plus importants du patronat du Livre comme de celui des autres branches industrielles. Eh bien nous, nous voulons une part du gâteau et une part équitable !

Le Smic à 1500 €

Les profits des grandes entreprises du CAC 40 doivent être mis à contribution pour satisfaire une revendication essentielle : le Smic à 1 500 €. Les moyens financiers existent ! Satisfaire cette revendication aurait de multiples effets. Premièrement, parce que c'est un des moyens de relancer la consommation, laquelle a elle-même des répercussions sur la production, donc sur l'emploi. Deuxièmement, nos salaires servent de base pour l'alimentation de notre système de protection sociale (maladie, retraite, etc.) ; augmenter les salaires est donc un des moyens de pérenniser notre système unique en son genre. Troisièmement, la réévaluation du Smic devrait permettre celle de l'ensemble des salaires réels en rapport avec les grilles de qualifications (pas comme cela va être fait après l'accord obtenu dans le labeur – voir encadré).

Toutes les conditions sont réunies pour que cette revendication soit satisfaite et ce n'est pas d'aujourd'hui ; alors, il faut lui donner un coup de pouce notamment dans les entreprises en faisant monter la pression avec les cahiers de revendications. Après, chaque salarié est un citoyen et son choix doit servir ses intérêts !

Bruno RIVET

L'expertise au service des élus et des CE

APEX
A PRIME & SOGEX-ACTE

Les clés pour anticiper

Le groupe Apex rassemble des spécialistes en économie, finance, comptabilité, gestion, droit du Travail et droit collectif. Tous nos collaborateurs sont recrutés selon leurs compétences et leur volonté d'être au service des salariés et de leurs représentants. Par son savoir, sa taille et l'offre complète qu'il présente, le groupe Apex est aujourd'hui le troisième cabinet d'expertise comptable au service des CE des élus et des représentants du personnel. Apex assiste plusieurs centaines de comités animés par des équipes de tout horizon syndical ou par des élus non syndiqués.

Un groupe indépendant

Les expertises d'Apex sont rigoureuses et objectives. Leur but est de permettre aux élus des CE de disposer de tous les éléments d'intervention dans le débat avec la direction de leur entreprise et de cerner toutes les composantes d'un diagnostic pour se forger leur opinion sur la conduite à suivre.

Un outil d'aide à la décision

Les diagnostics Apex sont complets. Ils ne se contentent pas à la photographie ou au commentaire comptable du passé. Ils se penchent sur l'avenir de l'entreprise, ses problèmes et ses choix. Ils donnent à tous les membres du comité les moyens nécessaires pour définir leur propre position.

Au service des comités d'entreprise

Apex offre une assistance permanente et suivie. Ses interventions sont préparées avec les CE, qui sont régulièrement tenus au courant de ses travaux. Les collaborateurs d'Apex sont disponibles pour répondre aux demandes des élus, les informer régulièrement et les conseiller avant que de besoin.

APEX RÉSULTE DE LA FUSION ENTRE A PRIME ET SOGEX-ACTE
APEX - 53, quai de Jemmapes 75018 Paris - Tél. 01 53 72 00 00

Retraites, baston dans l'air

L'un des objectifs de la guerre aux pauvres que mène la coalition patronat-gouvernement est de réduire encore et encore le niveau des pensions des retraités. Les campagnes de presse se multiplient à propos des « privilèges » des régimes spéciaux, du déficit alarmant de la branche vieillesse de la Sécu. Pas besoin de sortir la boule de cristal pour prédire que la bataille de 2003 n'était pas la « der des ders ».



Coup d'œil dans le rétro

LA CGT ne prend pas de retard en développant ses exigences en vue des prochaines échéances :

- en 2007, à l'occasion de la conférence tripartite patronat-gouvernement-syndicats, prévue par la Loi Fillon, sur l'évolution du montant des pensions. **Il faudra gagner la bataille de l'indexation des pensions sur les salaires ;**
- en 2008, sur le rythme d'allongement de la durée de cotisations acté dans la loi et le débat sur l'avenir des régimes spéciaux.
- plus près de nous la Cgt se fera entendre le 8 mars lors d'un rassemblement devant l'ARRCO et le 29 mars, dans la rue, pour le pouvoir d'achat !

Pour y voir plus clair, un rappel des réformes de 1993 et 2003 s'impose.

En 1993, cent jours après l'arrivée d'Édouard Balladur à Matignon, la réforme des retraites était bouclée et appliquée dès le 1^{er} janvier 1994.

Applicable aux entreprises privées, cette réforme unilatérale a eu un effet dévastateur :

- l'allongement de la durée de cotisations qui est passée de 37,5 à 40 annuités (150 à 160 trimestres) ;
- le calcul du montant de la retraite est désormais projeté à partir d'une moyenne des 25 meilleures années au lieu de 10 précédemment ;
- et surtout, l'indexation de la revalorisation des pensions sur l'indice des prix, et non plus sur celui des salaires,

a provoqué un effondrement des taux de remplacement (rapport entre la pension touchée par le retraité et son revenu lorsqu'il était en activité).

Ces dernières mesures étaient prises par décret à la fin du mois de juillet 1993 ; autrement dit, elles n'ont souffert d'aucune discussion. En sus d'appauvrir dramatiquement les retraités, elles portaient sévèrement atteinte à la décision de la Nation, en 1982, d'instaurer la retraite à 60 ans, compte tenu de l'âge de plus en plus tardif d'accès à l'emploi des jeunes, du chômage, des licenciements économiques et autres plans de restructuration.

Ainsi, en 2002, on constatait une chute de 16 % des pensions de la CNAV (Caisse nationale d'Assurance Vieillesse) et de 20 % de l'ARRCO (Caisses complémen-



taires) par rapport aux changements de paramètres et un salarié entrant en activité aujourd'hui verra sa pension diminuer d'un tiers à la retraite.

Après le beurre, l'argent du beurre

Ne voulant pas être en reste dans la démarche qui consiste à demander tous les efforts aux salariés et aucun aux entreprises, l'attelage Raffarin - Fillon, coraqué par le duo du MEDEF - le Baron Seillères et Guillaume Sarkozy - annonce devant le Conseil économique et social une réforme qui devra être conclue « devant le Parlement avant les vacances 2003 ».

Et pourtant, l'année avait commencé en fanfare. Le 6 janvier, les sept organisations syndicales membres du Conseil d'orientation des retraites (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU et UNSA) se réunissent en intersyndicale. Le 7 janvier, elles rendent publique une déclaration présentant des propositions communes pour consolider les retraites des salariés des secteurs public et privé. C'est ainsi, pour la première fois, qu'avant même l'ouverture de discussions avec le gouvernement, les organisations syndicales fixent en commun des objectifs revendicatifs concrets. Une journée nationale de revendications est organisée le samedi 1^{er} février 2003. À Paris, malgré le froid et la neige, 100 000 personnes manifestent, 500 000 dans tout le pays.

Le 26 février, le ministre du Travail, François Fillon, dévoile la réforme qui aggrave les mesures Balladur de 1993 ; un discours confirmé par un texte gouvernemental, à l'opposé des grands principes revendiqués par la plateforme syndicale du 7 janvier.

Le 3 avril, à l'appel de toutes les organisations syndicales, des manifestations sont organisées dénonçant l'intention du gouvernement de prolonger la réforme Balladur jusqu'en 2020, aggravée par une durée de cotisations portée à 42 ans.

La bataille de l'opinion fait rage avec les passages à la télévision, dont « 100 minutes pour convaincre » de François Fillon sur France 2 et la lettre du Premier ministre adressée le 7 mai à tous les Français.

Le mouvement syndical répond à cette vague de marketing en multipliant les initiatives. Deux nouvelles journées de manifestations sont inscrites au programme après le 1^{er} mai. Le 13 mai d'abord avec grèves et manifestations décentralisées ; le 25 mai ensuite qui voit converger dans Paris 600 000 manifestants.

Entre le 13 et le 25 mai, les événements se précipitent. Une négociation marathon est menée le 14 mai, durant laquelle le gouvernement et patronat refusent toujours d'accroître les ressources des régimes de retraites, débouche sur un constat de désaccord. Mais le lendemain, un accord est passé entre le gouvernement, et deux organisations syn-

dicales de salariés (CFDT et CGC) brisant net le front syndical.

L'examen de la loi débute le 10 juin. Le 24 juillet, la loi est votée. Cette loi ne règle à peu près rien, et le mouvement de 2003, s'il n'a pas permis d'empêcher le vote de la réforme, a permis d'en limiter les ambitions.

La carambouille des complémentaires

Avec l'accord signé le 13 novembre 2004 entre le MEDEF et quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC et CGC), c'est au tour de l'ARRCO (organisme qui fédère les caisses de retraite complémentaires du privé et qui reverse entre 30 et 40 % de la retraite globale) de subir une énorme mutilation.

L'ARRCO utilise un système à points que les salariés achètent avec leurs cotisations et convertis en montant de pension.

Cet accord avalise une pratique datant de 1996. Avant cette date, le point était indexé sur l'inflation. Il est désormais aligné sur les salaires moyens qui évoluent plus rapidement. On l'achète donc plus cher. À l'inverse, on actualise la pension versée en fonction des prix, soit la référence la plus défavorable ; ce qui se traduira par 25 % de baisse des retraites complémentaires d'ici 2020 ; le but escompté étant de pousser les salariés dans les bras des systèmes de capitalisation (voir encadré).

Le choc démographique du baby-boom, c'est-à-dire l'afflux des générations d'après-guerre, nées entre 1945 et 1970, est brandi comme une menace dévastatrice. Outre le fait que les retraités ne sont souvent présentés que comme des charges alors que ce sont, en réalité, des citoyens actifs (dans les associations, syndicats, partis politiques) et des acteurs économiques à travers la consommation, donc facteurs de création d'emplois. Il faut souligner que l'effectif de ceux-ci passera de 13 millions en 2005 à 16 millions en 2020 (+ 27 % en 15 ans). Rappelons que de 1983 à 2003, cet effectif avait augmenté de 120 %. Les effets du papy-boom sont moins importants que ceux du passage à la retraite à 60 ans en 1982.

Selon le Conseil d'orientation des retraites, pour assurer un taux de remplacement de 75 % du taux d'activité, les besoins supplémentaires de financement représenteraient, en 2020, une augmentation de 4 points de cotisation.

L'unité est un combat

Comme le remarque Jean-Christophe Le Duigou, Secrétaire de la CGT (VO *Retraite* de novembre 2005) : « *Aujourd'hui, près des deux tiers des salariés qui liquident leur retraite ne sont plus en activité. Ce n'est pas là le résultat d'un choix, mais une situation qui dans l'écrasante majorité des cas leur est imposée. La position de la CGT est simple : il faut que les salariés aient la possibilité de rester au travail jusqu'à leur départ en retraite et qu'ils puissent librement décider du moment où ils liquideront leur retraite.* »

La prochaine étape, comme il le souligne, sera nécessairement différente : « *On voit mal des organisations syndicales se prêtant facilement au jeu d'un nouveau tour de vis. Le débat se déroulera dans d'autres conditions, l'affrontement ne sera pas moins dur, mais la donne sera modifiée.* »

Il faudrait que d'autres centrales syndicales s'associent à la déclaration commune de la CGT, la FSU et l'UNSA en date du 12 mai 2004.

Une véritable réforme assurant l'avenir des retraites reste donc à faire. Elle doit s'appuyer sur quatre principes :

- la garantie à long terme d'un haut niveau de retraite à 60 ans pour les salariés du privé comme pour les agents publics ;
- la reconnaissance des travaux pénibles et astreignants avec bonification et droit au départ anticipé ;
- une conception solidaire pour assurer la pérennité des moyens financiers indispensables ;
- une politique de plein emploi et de croissance économique en France et en Europe.

En réalité, l'emploi est bien la question-clé du problème des retraites : 1 % de masse salariale en plus correspond à 1,6 milliard d'euros de cotisations supplémentaires pour la Sécurité sociale. C'est là, la base de tout nouveau contrat intergénérationnel, clé de voûte de notre système par répartition.

Dans les mois qui viennent, le débat et les actions se développeront autour des revendications de la CGT. Le *Livre parisien* ne manquera pas d'y participer.

Yann VOLANT

Le magot de l'ARRCO

56 milliards d'euros, soit deux années d'exercice, sont accumulés en réserves dans les coffres de l'ARRCO. Ces sommes astronomiques résultent des politiques mises en œuvre par les lois Balladur-Veil de 1993, aggravées par les accords de 2004 entre le MEDEF et la CFDT, la CFTC, FO et la CGC arrondies par le remboursement des dettes de l'État (qui doit encore 2 milliards d'euros).

Même si l'ARRCO, caisse complémentaire de retraite par répartition, ne relève pas des mêmes obligations que les caisses de prévoyance en matière de constitution de réserves, une somme de 20 milliards de fonds serait, selon un administrateur CGT, amplement suffisante pour faire face à tout accident de gestion. Nous pouvons donc avancer que 35 milliards d'euros sont excédentaires. Le

Conseil de gestion rétorque que ce magot doit palier aux dépenses occasionnées par le papy-boom et que les réserves seront épuisées à l'horizon 2020. Le pactole est placé. Il produit 900 millions d'euros de produits financiers.

La nature des placements est pour le moins choquante : 70 % des fonds sont placés en obligations et 30 % en actions, tout comme un vulgaire fonds de pension anglo-saxon.

Les administrateurs CGT dénoncent cette pratique qui n'est dictée par aucune autre réflexion que celle du taux de rendement.

Ce serait un comble que l'argent des pensions serve, en partie, à sacrifier l'emploi de nos enfants et petits-enfants, à travers les licenciements boursiers, pour satisfaire l'appétit des actionnaires.

Y. V.



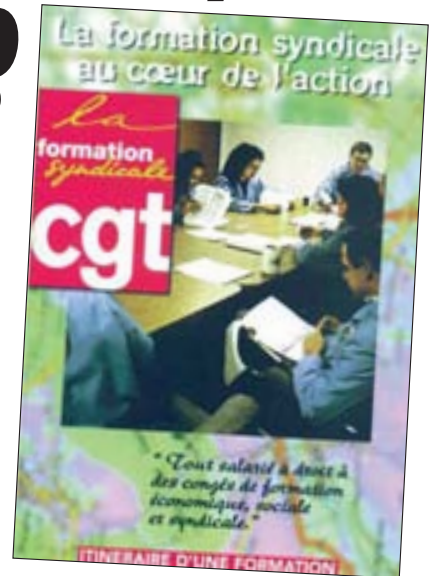


Et vous la formation syndicale, vous la voulez comment ?

Pour savoir, comprendre, se faire sa propre opinion, la formation syndicale est un droit pour tous les salariés.

Que l'on soit syndiqué(e), élu(e) ou mandaté(e), la CGT offre à chacun(e) de ses adhérent(es) la possibilité de suivre une formation syndicale adaptée. Moment d'échanges et de partage, la formation est un moyen d'efficacité dans l'action. Afin de cerner au

mieux tes attentes, la commission Formation de notre syndicat te propose de **remplir le questionnaire ci-dessous et de nous le retourner** à : SGLCE consultation formation syndicale - 94, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris, ou par Fax au 01 43 31 79 70



Nom : Prénom :

Tél. : Entreprise :

Responsabilité(s) syndicale(s) :

Mandat :

- ♦ **De quelle(s) formation(s) as-tu déjà entendu parler ?**
 accueil niveau 1 élus et mandatés économique CE fiche de paie niveau 2 CHSCT Communication Autres, lesquelles :
- ♦ **À quelle(s) formation(s) as-tu déjà participé(e)s ?**
 accueil niveau 1 élus et mandatés économique CE fiche de paie niveau 2 CHSCT Communication Autres, lesquelles :
- ♦ **À quand remonte ta dernière formation ?**
 à moins de 5 ans entre 5 et 10 ans à plus de 10 ans
- ♦ **Avec quel syndicat ou quel organisme ?**
- ♦ **Penses-tu utile de connaître l'histoire du syndicalisme ? Pourquoi ?**
- ♦ **Pour toi, dans quel domaine les connaissances acquises par la formation doivent-elles être utiles en priorité ?**

- dans l'exercice du mandat (syndical ou électif)
- pour l'enrichissement de la vie syndicale à l'entreprise
- sur le plan personnel
- dans l'élaboration du cahier revendicatif
- pour le fonctionnement des institutions (CE, CHSCT, DP)
- ♦ **Le code du travail prévoit des moyens permettant d'accéder aux formations syndicales, économiques et sociales (article L 451-1). Le Comité d'entreprise pouvant les compléter, cette institution existe-t-elle dans ta société ?**
 oui non
- ♦ **Quelles sont les formations qui t'intéressent ?**
 accueil niveau 1 élus et mandatés économique CE fiche de paie niveau 2 CHSCT Communication Autres, lesquelles :
- ♦ **As-tu l'intention de participer au moins à une formation en 2007 ? Si oui, laquelle ?**

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
 94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
 N° de Commission paritaire : 0110 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées
 13, rue Niepce 75014 Paris - Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication et de rédaction : Elbaz Cyril.
 Rédacteur en chef : Thomas Flores Guillaume.
 Comité de rédaction : A. M'Saoura, M. Pavard, B. Rivet, Y. Volant, N. Bessemoulin, P. Le Cadre, Th. Fronty.